

RGPD – Conformité et sécurité des traitements de données de santé

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de formation : Formation continue

Éligible au CPF : Non

Domaine : Management du SI

Action collective : Non

Filière : Management SI

Rubrique : RGPD - La gouvernance des données personnelles

Code de formation : P-CSTDS

PRÉSENTATION

Objectifs & compétences

Comprendre les exigences concernant les traitements de données de santé Acquérir les compétences juridiques, organisationnelles et techniques nécessaires pour mettre en conformité les traitements de données de santé Connaitre les bonnes pratiques

Public visé

DPO du secteur de la santé et toute personne dont la mission est d'assurer le respect de la protection des données personnelles de santé au sein de son organisation (établissements de santé, hébergeurs de données de santé, professions paramédicales, assurances,...)

Pré-requis

Avoir une bonne connaissance du RGPD de la loi Informatique et Libertés modifiée

€ Tarifs

Prix public : 1750 €

Tarif & financement :

Nous vous accompagnons pour trouver la meilleure solution de financement parmi les suivantes :

Le plan de développement des compétences de votre entreprise : rapprochez-vous de votre service RH.

Le dispositif FNE-Formation.

L'OPCO (opérateurs de compétences) de votre entreprise.

France Travail: sous réserve de l'acceptation de votre dossier par votre conseiller Pôle Emploi.

CPF -MonCompteFormation

Contactez nous pour plus d'information : contact@aston-institut.com

PROGRAMME

DÉFINITIONS, CHAMP D'APPLICATION ET RESPONSABILITÉS

Introduction et rappel historique

Le RGPD vision synthétique

Définitions dans le domaine de la santé

Les formalités Les AIPD

Le registre Synthèse

LA GOUVERNANCE

Le DPO / DPD L'organisation l'articulation avec les autres acteurs

Les référentiels

La sous-traitance et les agréments HDS

LES PRINCIPES APPLIQUÉS DANS LE DOMAIN DE LA SANTÉ

Introduction

- Les principes fondamentaux précisés dans les textes Le principe de licéité et de loyauté des traitements / consentement

Le principe de finalité

Le principe de pertinence et d'adéquation des données à la finalité poursuivie

Le principe de conservation limitée des données

Le principe de sécurité et de confidentialité des données L'AIPD

Les droits des personnes

📍 Lieux & Horaires

Campus : Ensemble des sites

Durée : 14 heures

Délai d'accès : Jusqu'à 8 jours avant le début de la formation, sous condition d'un dossier d'inscription complet

Distanciel possible : Oui

📅 Prochaines sessions

Cliquez sur la date choisie pour vous inscrire :

■ **24 / 07 / 2025**

📍 : Ensemble des sites

✓ : Distanciel possible

⌚ : 14 heures

📅 : 2 jours

■ **25 / 09 / 2025**

📍 : Ensemble des sites

✓ : Distanciel possible

⌚ : 14 heures

📅 : 2 jours

LES EXIGENCES RELATIVES À L'ENCADREMENT DES TRAITEMENTS AYANT POUR OBJET LA RECHERCHE, L'ÉTUDE OU L'ÉVALUATION

Principes et définitions

Le régime de formalités préalables applicables aux traitements ayant pour objet la

recherche, l'étude ou l'évaluation

Le dossier à présenter à la CNIL

Les conditions de mise en oeuvre des traitements de recherche, étude ou évaluation

Les méthodologies de référence : MR-001, MR-002, MR-003, MR-004, MR-005 et

MR-006 Les droits des personnes qui participent à une recherche ou une évaluation Les

dérogations

MODALITÉS

Modalités

Modalités : en présentiel, distanciel ou mixte . Toutes les formations sont en présentiel par défaut mais les salles sont équipées pour faire de l'hybride. – Horaires de 9H à 12H30 et de 14H à 17H30 soit 7H – Intra et Inter entreprise.

Pédagogie : essentiellement participative et ludique, centrée sur l'expérience, l'immersion et la mise en pratique. Alternance d'apports théoriques et d'outils pratiques.

Ressources techniques et pédagogiques : Support de formation au format PDF ou PPT Ordinateur, vidéoprojecteur, Tableau blanc, Visioconférence : Cisco Webex / Teams / Zoom.

Pendant la formation : mises en situation, autodiagnostic, travail individuel ou en sous-groupe sur des cas réels.

Méthode

Fin de formation : entretien individuel.

Satisfaction des participants : questionnaire de satisfaction réalisé en fin de formation.

Assiduité : certificat de réalisation.

Validations des acquis : grille d'évaluation des acquis établie par le formateur en fin de formation.